

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 12 ième Juin 2015



Volume 12 ième Juin 2015

Textes Réunis par
Viviane KOUA, P.h.D



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle
BLÉDÉ, Logbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
DJIMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny
KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC
MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB
SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou
TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII
VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau
WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,
Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Production / SYLLA Abdoulaye,
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1- Pr. Albert DAGO-DADIE, **Cuba et l'opération Carlota en Angola**
- 2- Pr. KONKOBO Madeleine, **L'autorité du maître : un défi aujourd'hui**
- 3- Dr. Mourad OUKESSOU, **L'identité migratoire Dans un été à Stokholm de Khatibi**
- 4- AMOUZOU Emile, **Voix narratives et identité féminine en question au Maghreb**
- 5- Dr. KOUACOU Gnacabi Prince Albert, **La figure de la femme orientale dans *Les lettres persanes***
- 6- Dr. DIOMANDÉ Saty Dorcas, **Penser la femme pour servir son art : l'exemple de la trilogie de Jules Vallès**
- 7- KOUAMÉ N'dri Alfred, **Le paradoxe d'une poésie christocentree dans *d'eclairs et de foudres***
- 8- Dr. Kolotioloma Nicolas YÉO, **Leçons de rhétorique judiciaire de Gorgias : cas de *L'Éloge d'Hélène* et de *La Défense de Palamède***
- 9- Dr. HIEN Sié, **Musique et organisation sociale chez les Lobi**
- 10- Dr. LALÉKOU Kouakou Laurent, **Ivoirité et réconciliation en Côte-d'Ivoire : logique de construction d'une paix durable**
- 11- TAHA Julien, **Introduction à une herméneutique de la parole poétique dans *L'œil* et *Le secret des dieux* de B. Zadi Zaourou**
- 12- BAKAYOKO Lamad Abdallah, **Le théâtre de Caya Makhélé : fondements et sens d'une dramaturgie ouverte**
- 13- Dr. Sénon KANAZOE, **Etude de quelques faits d'appropriation du français en milieu scolaire au Burkina : le cas de l'argot du collégien**
- 14- Viviane Koua, P.h.D, **L'image du griot après l'indépendance dans quelques œuvres d'Amadou Kourouma**

L'AUTORITE DU MAITRE : UN DEFI AUJOURD'HUI

KONKOBO Madeleine

Maître de recherche INSS/CNRST

INTRODUCTION

« De « notable » jadis, sinon bien payé, du moins reconnu comme une personnalité à l'abri des soupçons et des critiques, l'enseignant est devenu un prestataire de service malmené aussi bien par les médias que par ses élèves »¹, c'est en ces termes que Meirieu (2008) dépeint la situation de l'enseignant de nos jours. Le moins que l'on puisse dire, c'est que celui-ci n'a plus aujourd'hui le rayonnement qui fut naguère le sien. En effet, nous sommes à mille lieues de l'époque où, "lumière du village", le maître jouissait d'une considération sans borne, et pouvait se prévaloir d'une autorité incontestable et dans sa classe, et dans la société. Mais depuis quelques temps, beaucoup d'eau semble avoir coulé sous le pont : cette notoriété s'est réduite comme une peau de chagrin au fil du temps. Les sources de lumière se sont multipliées, même dans nos campagnes. Le maître semble tombé de son piédestal. Sa belle image s'est considérablement flétrie.

A la lumière de ce qui précède, une chose semble s'imposer : l'autorité du maître fait face aujourd'hui à un véritable défi : celui de s'exercer dans un monde où, ère démocratique oblige, l'autorité en général est contestée. Pourquoi parler de soumission, ou même d'obéissance entre des individus ayant en principes les mêmes droits, donc égaux devant la loi ? Comment promouvoir des limites dans un monde

¹ Meirieu, P. (2008). Le maître, serviteur public, www.meirieu.com/ARTICLES/maitre_serviteur_public.htm. p.2

sans limites, ou qui se veut tel ? Comment l'enseignant peut-il assurer sa tâche dans cette situation de crise d'autorité ?

La problématique est de taille, d'autant plus que le domaine de l'éducation a avec l'autorité des relations particulières, et ce, depuis toujours. La présente recherche a la modeste ambition de contribuer à faire toucher du doigt la réalité ainsi que les facteurs explicatifs du phénomène de la baisse de l'autorité de l'enseignant et de proposer quelques pistes pour, sinon l'endiguer, du moins en minimiser les effets néfastes sur l'action pédagogique.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE

Dans un monde globalisé sous le primat de la démocratie comme seul système de gouvernance politiquement correct, et fondé sur le sacro-saint principe de la liberté, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'autorité, telle qu'elle s'est fait connaître à travers les âges, n'a pas la côte. Elle est comme frappée d'obsolescence, devenue un concept anachronique à vite oublier. Elle rappelle trop une époque que l'on voudrait voir à jamais révolue : celle de la tyrannie, de la domination de l'homme sur l'homme, du règne de l'arbitraire. A sa place, on préfère entendre des termes comme autonomie, liberté, droit, autodétermination.

Au plan mondial, nous connaissons une inflation généralisée de la référence à la démocratie et aux droits de l'homme depuis la fin de la seconde guerre mondiale et surtout depuis la chute du mur de Berlin au début des années 90. L'humanité tout entière a fait du respect des droits de l'homme un principe non négociable. Du même coup, le recours à la force comme principe de gouvernance est voué aux gémonies. s'il n'a pas disparu comme le prédisaient certaines théories, s'est fait tout petit, replié sur ses fonctions régaliennes et intervenant le moins possible dans la vie des citoyens. Son autorité s'est considérablement amenuisée.

Dans la sphère francophone, mai 1968 a marqué un tournant décisif dans le rapport à l'autorité. Avec la crise des universités françaises, la contestation de l'autorité a atteint son paroxysme, exprimée à travers des slogans comme « il est interdit d'interdire ». Dès lors, l'autorité dans toutes les sphères de la vie sociale, et plus sévèrement dans les milieux scolaires et estudiantins, s'est affaiblie.

Dans notre pays, la dépréciation de l'autorité a connu trois temps forts avec des effets allant crescendo: d'abord l'avènement de l'Etat de droit en 1991, ensuite la crise sociopolitique consécutive à la mort de Norbert ZONGO en décembre 1998, enfin la sévère crise socio-militaro-politique qui a secoué le pays en 2011. La succession de ces trois événements (en particulier le dernier) a considérablement fragilisé l'autorité à tous les niveaux. Dans le secteur de l'éducation, des mois de contestation scolaire et estudiantine ont laissé des stigmates qui ne sont pas près de disparaître. Le phénomène de l'incivisme a touché de plein fouet l'école (du primaire au supérieur). L'indiscipline qui en est la déclinaison dans le milieu scolaire a atteint des niveaux alarmants. Les personnels enseignants ont subi les coups et les contrecoups de ce phénomène de la part des élèves et des parents d'élève sans que la puissance publique ne puisse réagir promptement et positivement. Du moment que l'autorité de l'Etat est en lambeaux, l'autorité institutionnelle de l'enseignant s'effondre. Dans le même temps, les effectifs par classe explosent, rendant l'encadrement disciplinaire plus qu'aléatoire.

En outre, avec la mise au centre des préoccupations ces dernières années des Droits de l'enfant, avec l'application effective de la mesure d'interdiction des châtimens corporels sur les enfants dans le cadre scolaire, les enseignants, plus précisément ceux du primaire qui avaient, à tort, considéré le droit de punir comme le signe le plus concret de leur autorité, se rendent compte que celle-ci n'est désormais plus qu'une coquille vide.

Un tel tableau, comme on peut se l’imaginer, installe les enseignants dans le doute professionnel. En effet, le maître qui avait, à travers les âges, opéré en s’appuyant fortement sur son autorité, se trouve aujourd’hui désarmé, totalement en manque de repères. Dans ce contexte, nombre d’enseignants en sont venus à s’inquiéter si, ainsi dépouillés de leur autorité, ce n’est pas l’exercice même de leur métier qui est rendu impossible

II. METHODOLOGIE

Compte tenu de la nature complexe, théorique et philosophique du sujet, nous avons adopté l’approche qualitative pour notre recherche. Notre champ d’étude a été circonscrit à la commune de Yako que se partagent les CEB² de Yako I et II sur le plan de l’organisation du MENA³. Ce choix s’explique d’une part par la modicité des moyens dont nous disposons, et par la relative connaissance du terrain dont nous pouvons nous prévaloir pour avoir servi trois années durant dans la localité. Cela nous semble être un atout à même de faciliter les contacts et la recherche. Notre population d’étude est constituée des enseignants, des élèves, des parents d’élèves et des encadreurs pédagogiques des deux CEB. L’échantillon que nous en avons retenu comprend : 100 enseignants servant aussi bien en ville qu’en campagne, dans les écoles privées comme dans celles publiques, 60 élèves répartis de la même manière, 20 parents d’élèves et l’ensemble des 7 encadreurs pédagogiques des deux CEB, soit 2 IEPD⁴ et 5 CPI⁵.

Nous avons opté pour les questionnaires et les guides d’entretien comme outils d’enquête. Les premiers ont été adressés aux enseignants et aux élèves, compte tenu essentiellement de leur nombre mais également de notre souhait de susciter

² Circonscription d’Education de Base

³ Ministère de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation

⁴ Inspecteur de l’Enseignement du Premier Degré

⁵ Conseiller Pédagogique Itinérants

une expression réellement libre par l'anonymat qu'offre un tel procédé. Les seconds ont, quant à eux, été conçus à l'intention des parents d'élèves et des encadreurs pédagogiques, et ce, en vue de réaliser des entretiens semi-directifs, laissant de la place aux reformulations et aux commentaires. Ces outils, avant d'être validés, ont été testés sur un échantillon réduit de la population cible, cette opération nous ayant permis d'y faire les réaménagements qui ont paru nécessaires.

Par ces outils, nous avons pu collecter une somme considérables de données qui, analysées, nous ont énormément éclairés sur notre sujet.

III. APPROCHE CONCEPTUELLE

Le concept clé de notre sujet est celui de l'autorité. Comment faut-il le comprendre ?

Le terme autorité, pour avoir été galvaudé par un usage souvent inapproprié et abusif, se présente à nous comme une véritable nébuleuse. Robbes (2006) en dira : « *l'autorité est un concept complexe polysémique et subjectif, une notion floue. Son évocation génère un sentiment de malaise, associé à des connotations péjoratives* »⁶. Notion à fort contenu émotionnel, le vocable autorité, pour être cerné convenablement, se doit d'être examiné à la souche, d'où le recours à l'étymologie.

Etude étymologique du concept d'autorité

Le terme autorité est emprunté au latin classique « *auctoritas* », dérivé de « *auctor* » (celui qui accroit) provenant lui-même du verbe « *augere* » (augmenter). S'il a donné le terme auteur, « *auctor* » désigne aussi le fondateur, le conseiller ou le garant. Dans le contexte romain qui lui a véritablement donné naissance, « *l'auctoritas* » se différencie de la « *potestas* ». Celle-ci est le pouvoir conféré par le

⁶ ROBBES, B., (2006), *quelques représentations et significations inconscientes de l'autorité chez les enseignants aujourd'hui*. In www.inrp.fr/biennale/8biennale/.../221. P.2.

peuple au gouvernement, alors que celle-là est la caution morale apportée par le Sénat, selon la disposition de la célèbre formule de Cicéron : « *cum potestas in populo, auctoritas in senatus sit* »⁷ (le pouvoir est dans le peuple, l'autorité réside dans le Sénat)

Comme on le voit, l'autorité est ce qui grandit l'autre, qui le tire vers le haut, qui lui ajoute de la valeur. Elle est aux antipodes de l'image de domination qu'on lui colle de nos jours. Au contraire, elle vise à rendre l'autre autonome en l'élevant. Cette intention d'élever l'autre est pour Serres (2012), la raison d'être même de l'autorité. Aussi écrit-il : « *Si vous n'êtes pas décidé à augmenter autrui, laissez toute autorité au vestiaire. L'autorité doit être une forme de fraternité qui vise à tous nous augmenter* »⁸

Ce qu'on oublie aussi souvent, c'est que « *autorité* » et le verbe « *autoriser* » ont la même racine. Ainsi, l'autorité, c'est ce qui autorise, pas ce qui interdit, c'est ce qui fait avancer, pas ce qui retient, c'est ce qui bonifie, pas ce qui lénifie. On comprend pourquoi l'autorité (bien comprise) est nécessaire en éducation, mais aussi dans toute organisation qui aspire au succès. Sans cette autorité-là, c'est la médiocrité garantie.

Définition de l'autorité pédagogique

L'autorité nous apparaît comme la capacité qu'a une personne ou un groupe de personnes à influencer et déterminer la conduite d'autres personnes sans user d'aucune forme de contrainte. Dans le cadre de cette étude, nous nous focaliserons surtout sur l'autorité en éducation scolaire, précisément l'autorité du maître ou autorité pédagogique.

⁷ in dicopo.fr/spip.php?article50 du 20 juin 2007

⁸ SERRES, M., (2012), *La seule autorité possible est fondée sur la compétence* in *Le Point* du 21/09/2012

La véritable autorité, disions-nous, c'est celle qui grandit l'autre. Ainsi, le maître par le savoir auquel il conduit l'élève, se donne pour tâche de le faire grandir. C'est là tout le sens de l'autorité pédagogique : la capacité à amener les élèves à acquérir, accepter et intégrer des connaissances, des aptitudes et des attitudes. Dans ce sens noble, l'autorité pédagogique vise le développement intégral de l'élève, et si pour l'instant il a besoin de la guidance du maître pour se réaliser, cette dépendance est appelée à disparaître à terme.

Pour bon nombre de pédagogues et penseurs, l'autorité pédagogique est simplement la capacité pour l'enseignant à susciter l'adhésion et la participation des élèves au processus d'apprentissage. Telle est en l'occurrence la direction prise par Barthélémy (2012)

« Il s'agit pour les enseignants d'obtenir l'adhésion des élèves afin qu'ils s'engagent dans les activités proposées, d'instaurer un certain ordre pour que la classe puisse être réellement un lieu d'apprentissage et enfin de donner du sens aux savoirs scolaires. L'autorité selon cette perspective relève tout à la fois de la qualité de la relation pédagogique, de l'organisation du groupe classe et de l'établissement d'un rapport au savoir favorable au développement intellectuel, social et civique des élèves »⁹.

L'autorité pédagogique relèverait de ce fait du savoir-faire, voire de l'art ; d'où la difficulté de son usage, comme le signale Barthélémy :

« Inscrite dans la relation pédagogique, fondement de l'ordre scolaire et valeur symbolique de la culture, l'autorité pédagogique s'avère aussi indispensable que son exercice malaisé. La difficulté d'assumer aujourd'hui l'autorité tient souvent à une vision trop étriquée de son exercice. L'autorité paraît dépendre de la seule personne de

⁹BARTHELEMY, A., (2012), *L'autorité du pédagogue*, in www.fondsriceur.fr/.../2juin2012/Autoritedu_pedagogue, p. 1

l'enseignant aux prises avec le groupe classe, parfois elle est même perçue comme une qualité innée de la personne »¹⁰.

Il peut ainsi se voir que la pédagogie et l'autorité ont formé à travers le temps sinon un couple, du moins un duo dont les liens méritent d'être interrogés. Tel est l'objet de ce rapide survol historique de la relation pédagogie-autorité que présente la partie suivante.

IV. CONSTATS SUR LA SITUATION ACTUELLE DE L'AUTORITE DE L'ENSEIGNANT

A en juger ne serait-ce que par les titres des ouvrages portant sur la problématique de l'autorité depuis un certain temps, il apparaît clairement que celle-ci vit une crise sans précédent. Dès les années 1970 déjà, Imbert & Imbert (1973) écrivaient « *L'école à la recherche d'une nouvelle autorité* » et Gloton (1974) lançait l'avertissement avec « *L'autorité à la dérive* ». Quant aux années 2000, elles foisonnent de titres éloquentes comme « *L'autorité en pannes* » de Chappaz (2004), « *Où est passée l'autorité* » de Joffrin & Tesson (2000)¹¹, « *Y'a plus d'autorité* » de Petitclerc (2003)¹², « *La fin de l'autorité* » de Renaut (2004)... L'autorité, semble-t-il, n'est plus évoquée que pour en faire constater le manque, tantôt avec amertume et nostalgie, tantôt avec jubilation. Faisant du phénomène une lecture sociopsychanalytique, MENDEL (1971) écrira :

« Il s'est produit au long des temps, et en l'absence de toute finalité, un déconditionnement progressif à l'Autorité qui faisait que les Mythes, les Dieux, les Chefs,

¹⁰ Idem, p. 1

¹¹ Dans ce livre, TESSON & JOFFRIN dressent un tableau peu reluisant de la situation de l'autorité dans la société française à tous les niveaux.

¹² Dans cet ouvrage, PETITCLERC rend compte du désarroi des parents et enseignants face à l'effondrement de leur autorité auprès des enfants. Toutefois, il attribue cette chute de l'autorité à la crise de crédibilité des porteurs d'autorité.

les Grands, apparaissaient de moins en moins aux individus comme l'incarnation de cette toute-puissance magique que le petit enfant attribue inévitablement à ses parents et aux adultes »¹³.

Au plan éducatif la dévalorisation de la fonction enseignante s'est accompagnée du déclin de l'autorité du maître. C'est ce qu'exprime KABORE (1996) quand elle écrit :

« La profession d'enseignant s'est ou a été dévalorisée depuis plusieurs décennies. L'instituteur, le professeur de collège, de lycée, le maître auxiliaire, le professeur d'université, n'occupe plus la place qui était la sienne »¹⁴.

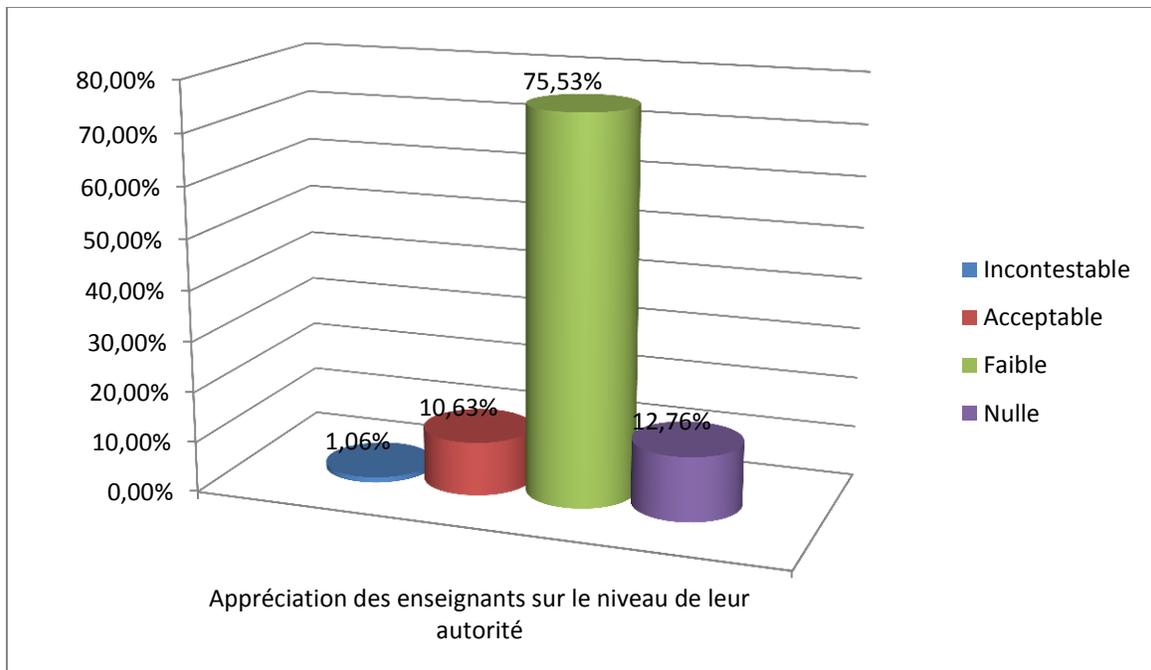
Cette tendance dans les divers écrits se trouve largement confirmée par les enquêtes que nous avons menées sur le terrain. En effet, pour la quasi-totalité des personnes enquêtées, il ne fait aucun doute que l'enseignant a aujourd'hui perdu son autorité :

- Les enseignants eux-mêmes jugent faible leur autorité, ainsi qu'en témoigne cette figure :

Figure n°1 : Appréciation des enseignants sur leur autorité

¹³ Mendel, G., (1971), *Pour décoloniser l'enfant, Sociopsychanalyse de l'autorité*, p.12

¹⁴ KABORE, M., (1996), *Enseignants africains en écoles françaises*. Thèse pour l'obtention du titre de Docteur (Spécialité : Sociologie). Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR Sciences économiques et sociales. p. 124



- La majorité (75,53%) que les parents d'élèves et les encadreurs pédagogiques affirment que l'enseignant n'a plus son autorité d'antan.
- Même les élèves reconnaissent, à une écrasante majorité (89,09%), qu'ils ne se soumettent souvent pas à leurs maîtres.

Comme on peut le voir l'autorité de l'enseignant s'est considérablement amenuisée de nos jours. Comment en est-on arrivé là ? Qu'est-ce qui peut expliquer que le maître naguère "tout-puissant" en soit arrivé aujourd'hui faire profil bas devant ses élèves ?

V. LES CAUSES DE LA PERTE D'AUTORITE DE L'ENSEIGNANT

S'agissant de l'autorité en général, nous nous intéresserons ici aux causes structurelles, c'est-à-dire celles relatives au mécanisme même de l'autorité, et aux

causes politico-historiques qui renvoient aux effets des évolutions historiques et politiques sur la réalité de l'autorité.

V.1. Les causes structurelles

L'autorité, on le sait, se déploie dans un cadre relationnel : d'une part, la personne porteuse d'autorité qui commande ou influence, d'autre part, celle sur qui cette autorité s'exerce qui et l'accepte, obéit, se soumet ou suit. Se basant sur ce postulat, Jolibert (2003) écrit que l'effondrement de l'autorité résulte soit du refus d'obéir de la personne d'ordinaire soumise, soit de la carence du commandement de la personne d'autorité, soit des deux à la fois.

D'autre part, se référant aux formes de légitimation du pouvoir énoncées par Weber, il établit que la crise conjuguée de ces fondements entraîne ipso facto l'écroulement de l'autorité :

« Il y a effondrement de l'autorité lorsque les fondements qui en garantissent l'emprise ont perdu de leur force, lorsque la valeur commune médiane a perdu son crédit, tant chez les agents de l'autorité que chez les patients. Or il semble bien qu'on se trouve aujourd'hui dans ce cas de figure puisque les trois modes de légitimation possibles de l'autorité se voient contestés de toutes parts »¹⁵.

V.2. Les causes politico-historiques

Nous relevons déjà chez Arendt (1972) qu' « une crise de l'autorité, constante, toujours plus large et toujours plus profonde, a accompagné le développement du monde moderne dans notre siècle »¹⁶. Cet effondrement de l'autorité est la phase finale d'un long processus qui a principalement sapé la religion et la tradition et qui a

¹⁵ JOLIBERT, B., (2003), *L'autorité et ce qu'elle n'est pas*, in LOMBARD, J., (2003), *L'école et l'autorité*, L'Harmattan, 168p, (p139-154). p. 148

¹⁶ ARENDT H. (1972) « Qu'est-ce que l'autorité ? » — in : *La crise de la culture*, PARIS, Gallimard. P. 121

fini par frapper de plein fouet le domaine politique et même les sphères prépolitiques comme l'éducation où « l'autorité au sens large, a toujours été acceptée comme une nécessité naturelle, manifestement requise autant pour des besoins naturels, la dépendance de l'enfant, que par une nécessité politique : la continuité d'une civilisation constituée qui ne peut être assurée que si les nouveaux venus par naissance sont introduits dans un monde préétabli où ils naissent étrangers »¹⁷.

Reprenant à son compte ce raisonnement, Renaut (2004) s'est employé à expliquer la logique de l'effondrement de l'autorité, victime collatérale de l'avènement de la démocratie (de la modernité chez Arendt). Pour lui, en effet, la « déconstruction » de l'autorité naît du développement des libertés et de la disparition des repères. Le maintien de l'inégalité foncière entre les deux pôles de la relation autoritaire est inconciliable avec la reconnaissance de l'autre comme alter égo. L'égalité démocratique fait que les pouvoirs ne peuvent plus compter ni sur la tradition ni sur leur charisme pour s'imposer ; ils doivent même rendre compte à leurs administrés. Il n'y a plus de place pour la dissymétrie qui rend possible l'exercice de l'autorité.

V.3. Les causes du déclin de l'autorité de l'enseignant

Ces causes peuvent être de deux ordres : celles qui ne dépendent pas de la personne de l'enseignant, que nous appelons causes exogènes, et celles qui dépendent de lui, que nous appelons causes endogènes.

❖ Les causes exogènes

L'enseignant qui, comme le disait Meirieu, « n'exerce pas son métier en apesanteur sociale », est frappé de plein fouet par cette décadence généralisée de l'autorité. En effet, l'autorité institutionnelle de l'enseignant est adossée à celle de l'Etat qui

¹⁷ Idem. P. 122

l'emploi. Ainsi à partir du moment où l'autorité de l'Etat est en berne, celle de l'enseignant ne peut qu'en subir les contrecoups. Pire, ne disposant pas, comme la force publique, d'un pouvoir de coercition, il vit cette situation de façon encore plus dramatique. C'est ce qui ressort de nos entretiens avec les encadreurs pédagogiques et des réponses des enseignants à nos questionnaires. En effet, les enseignants sont littéralement frustrés de ne pas avoir l'autorisation de sévir (à l'aide du fouet notamment) lorsque les élèves se rendent coupables de comportement inconvenants. D'où pour bon nombre d'enseignants et pour la quasi-totalité des parents d'élèves, certaines décisions du législateur sont à l'origine de la baisse de l'autorité du maître : il s'agit en l'occurrence du Décret interdisant les châtiments corporels à l'école.

En outre, les conditions de vie médiocres que connaissent les enseignants sont de nature à baisser leur estime de soi et à ternir leur image. Dans une société où l'avoir prime de plus en plus sur l'être, l'enseignant, qui est loin de briller par ses revenus, n'est plus considéré, ni dans la société en général, ni même dans sa classe où les élèves ont vite fait la comparaison avec leurs parents, souvent mieux nantis économiquement. Il s'en suit que le maître voit son autorité fondre, quelles que soient ses qualités intrinsèques.

Relevons aussi que la démission des parents quant à l'éducation de leurs enfants contribue pour une certaine part à exacerber le problème de la crise d'autorité à l'école. Les enfants qui arrivent à l'école de nos jours sont souvent des "fils à papa" qui n'ont de respect pour personne par défaut d'éducation familiale conséquente. Or, avec (en plus) le problème des effectifs élevés par classe, le maître ne peut efficacement encadrer tous les élèves tout en dispensant ses cours. Il en résulte des problèmes de discipline et de d'atteinte à l'autorité du maître.

Notons, pour terminer sur ce registre que l'environnement de plus en plus lettré qui entoure l'école et le maître exerce un effet inhibiteur sur le prestige, ou l'aura du maître. Son influence est comme "diluée" dans un milieu où sa lumière n'est plus la seule disponible. Au contraire, l'enseignant se trouve fortement concurrencé sur son terrain de prédilection, celui du savoir, que tous peuvent de nos jours prétendre posséder, grâce à l'effet de la scolarisation massive, mais aussi aux TIC.

❖ Les causes endogènes

Les enseignants sont, à bien d'égards responsables de la perte de leur autorité. Leurs agissements pas toujours exemplaires et leurs manquements divers expliquent pour une part non-négligeable qu'ils soient aujourd'hui sans autorité, telle est la conviction de l'ensemble des encadreurs pédagogiques que nous avons interrogés, mais également de bon nombre de parents d'élèves et d'enseignants. Même les élèves attribuent le manque de considération pour le maître aujourd'hui à l'attitude de celui-ci. En effet, les différents acteurs s'accordent sur le fait que l'enseignant est le premier "fossoyeur" de sa propre autorité en n'incarnant plus les valeurs de probité, de dignité, d'honneur et sacrifice qui, depuis toujours avaient forgé la réputation qui fut la sienne jusqu'à un passé pas si lointain. Rarement mû par la vocation, l'enseignant de notre époque semble plus attiré par le gain que par l'amour de la profession ou celui des enfants, d'où un manque de dévouement à sa tâche, la paresse, la négligence l'absentéisme... Bref dès lors que le métier n'est plus exercé avec toute la conscience professionnelle requise, il est mal exercé, et cela est de nature à ruiner l'autorité de l'enseignant.

Il y a aussi que l'incompétence et les carences intellectuelles de l'enseignant sont des causes majeures de la perte de son autorité. Les élèves ne respectent pas un maître qui est incapable de les conduire au succès, qui tâtonne devant eux, ou qui n'arrive pas à répondre à leurs questions.

Ajoutons à ce qui précède que certains enseignants dilapident le peu d'autorité qui a pu leur rester par des comportements indignes comme l'alcoolisme, la débauche, les relations coupables avec les élèves, etc.

En somme, la responsabilité de la situation est partagée entre tous les acteurs à des degrés divers :

- les enseignants eux-mêmes d'abord, coupables à la fois de manque de vocation, d'incompétence et de comportements répréhensibles parfois qui ternissent leur image.
- l'Etat, accusé de ne pas mettre les enseignants dans les conditions idoines de vie et de travail.
- Les parents d'élèves qui sont pointés du doigt pour avoir négligé l'éducation de leurs enfants à la maison.

VI. LES REPERCUSSIONS DE LA CRISE DE L'AUTORITE SUR LA PRATIQUE

PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNANT

Cette situation d'autorité affaiblie n'est pas sans conséquence sur la pratique pédagogique du maître. En effet, comme l'écrivait ZOMBRE (2008), « l'enseignant doit avoir de l'autorité car, lorsqu'il en est dépourvu, c'est toute sa mission d'éducateur qui est remise en question »¹⁸. Les enseignants enquêtés ont relevé une multitude d'effets dommageables de cette situation sur leur action auprès des élèves. Le tableau ci-après nous en donne les détails :

Tableau n°11 : répercussions du manque d'autorité de l'enseignant sur sa pratique pédagogique

¹⁸ ZOMBRE, P. P., (2008), *La crise de l'autorité et son incidence sur l'éducation dans les CEB de Tenkodogo I et II*, Mémoire de fin de formation à la fonction d'Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré, ENS/UK. P. iii

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Les difficultés à transmettre les connaissances	23	22,77%
Les mauvais rendements et prestations médiocres	21	20,79%
Le manque d'attention et d'intérêt des élèves	17	16,83%
La lenteur dans l'exécution des programmes	08	07,72%
Les programmes inachevés	05	04,95%
La baisse du degré de dévouement du maître	05	04,95%
La résignation chez les enseignants	04	03,96%
La non atteinte des objectifs	04	03,96%
Autres réponses	14	13,86%

Ainsi qu'on peut le voir, au nombre des répercussions du défaut d'autorité sur la pratique classe, les enseignants évoquent spontanément, d'abord, les multiples difficultés qu'ils éprouvent à faire passer leur message auprès des élèves (23 fois mentionnées, soit par 22,77% des enquêtés) et les mauvais rendements et prestations médiocres qu'ils réalisent (21 fois mentionnées, soit par 20,79% des enquêtés). Ensuite sont cités des effets comme : le manque d'attention et d'intérêt des élèves, la lenteur dans l'exécution des programmes, les programmes inachevés, la baisse du degré de dévouement du maître, la résignation chez les enseignants, la non atteinte des objectifs.

VII. PERSPECTIVES : DE LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE AUTORITE ENSEIGNANTE

De toute évidence, l'autorité enseignante, telle qu'elle s'est fait connaître jadis ne fonctionne plus à notre époque démocratique qui fait la promotion de la liberté et l'égalité. C'est donc dire qu'une autre autorité est nécessaire à l'école de nos jours, une autorité qui ne soit ni l'autoritarisme basé sur la contrainte, ni le laisser-aller tout autant inadmissible. Cette nouvelle autorité doit élever, "augmenter" l'enfant, le responsabiliser.

A la lumière des analyses que nous avons faites des données recueillies, il est évident que personne ne viendra construire l'autorité de l'enseignant à sa place. Autant le retour de l'autorité perdue est impossible, (il serait même indésirable), autant une absence radicale de toute forme d'autorité rendrait l'éducation impraticable. Une autorité bien comprise est donc nécessaire à la réussite de l'entreprise pédagogique, telle est du reste la conviction de BERANGER & PAIN (1998) quand ils écrivent :

« L'autorité est nécessaire pour enseigner : pas de transmission du savoir dans la confusion, pas d'apprentissage ni de consolidation de celui-ci dans le bruit et le désordre. Découvrir, lire, apprendre, compter, mémoriser, doivent s'effectuer dans un minimum d'organisation »¹⁹

¹⁹ BERANGER, P. & PAIN, J.,(1998), *L'autorité et l'école : fin de système*. In *École Intégration* n° 112 - mars1998 MENRT, CNDP

Nous ferions cependant fausse route si nous nous focalisions sur l'autorité, que ce soit pour en déplorer le manque ou pour rechercher les voies et moyens de sa restauration ou même de sa réinvention. C'est sur la pédagogie que devrait plutôt porter toute notre attention, car au stade où nous sommes parvenus, en cette ère où l'éducateur doit convaincre et non "vaincre" l'élève, l'autorité la plus sûre n'est plus un a priori de l'action pédagogique, mais sa résultante. Nous voulons dire que si un minimum d'autorité est nécessaire pour encadrer l'action pédagogique, c'est celle-ci qui, en fin de compte génère la vraie autorité en éducation. C'est par son habileté pédagogique que le maître arrivera à captiver l'attention des élèves, à susciter leur intérêt, leur adhésion, leur estime et leur reconnaissance, bref, à asseoir son autorité. Ces éléments se trouvent en quelque sorte "monnayés" par les élèves au prix de la capacité de l'enseignant à les intéresser et non plus à les y contraindre. Ils ne s'y étaient donc pas trompés, les encadreurs pédagogiques que nous avons interrogés, eux qui ont soutenu que seul le maître a la solution à son problème d'autorité.

Pour l'opérationnalisation de cette nouvelle autorité, nous préconisons les mesures suivantes :

Nos dix propositions pour enseigner efficacement dans un contexte d'autorité enseignante affaiblie

1)-Accepter que nous ne pouvons plus enseigner comme nous avons été enseignés nous-mêmes. Cette mesure est primordiale, elle est d'ordre psychologique. Le drame pour bon nombre d'enseignants est que, quoiqu'ils n'en aient pas toujours conscience, ils cherchent à enseigner comme ils l'ont été eux-mêmes auparavant, recourir au même style managérial que celui de leurs maîtres d'alors. Or, les temps ont changé, les élèves aussi. Les méthodes pédagogiques ne sont pas en reste, ni les instructions pédagogiques. D'une pédagogie dogmatique basée sur la méthode dite de l'entonnoir qui déversait les connaissances dans l'esprit

des élèves, nous sommes passés à la pédagogie nouvelle, basée sur les méthodes actives qui font la promotion de la participation active de l'élève. D'une autorité hiérarchique, incontestable, s'appuyant en général sur la contrainte, il est temps de passer de nos jours à une autorité démocratique, éducative qui prend en compte le point de vue de l'élève. C'est cette réalité qu'il faut que l'enseignant d'aujourd'hui intègre. En effet, malgré la formation des enseignants dans les écoles professionnelles où ces méthodes nouvelles sont enseignées, les traditions de dogmatisme pédagogique semblent toujours avoir la peau dure. Les réponses des enseignants tendant à confondre l'autorité et la force ou un pouvoir contraignant s'inscrivent dans cette logique. D'où la nécessité pour l'enseignant d'accepter accomplir "le meurtre de son maître d'hier" pour qu'en lui vive le maître d'aujourd'hui. Il doit, en clair abandonner les méthodes et techniques qui l'ont marqué, qui ont même pu donner de bons résultats à une époque donnée, mais qui ne peuvent plus opérer de nos jours, pour adopter les principes de la pédagogie nouvelle.

2)-Le "maître" doit céder le pas au "pédagogue"

Si par maître il faut entendre ce personnage omnipotent qui règne sur des élèves apeurés, qui leur inculque les connaissances à coups de bâtons s'il le faut, et qui n'admet la moindre contestation vite perçue comme un crime de lèse-majesté, alors, il faut dire que celui-ci n'a plus sa place dans une salle de classe de nos jours. A une époque où l'autorité de l'enseignant décroît, la nécessité se fait sentir de ranger au placard les "méthodes de maître" où l'enfant devrait suivre tout simplement parce que « c'est le maître qui a dit ». Il faudrait que l'enseignant se recentre sur son rôle de pédagogue, c'est-à-dire, être ce professionnel qui guide l'enfant vers le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Il doit soigner la qualité de sa transmission de sorte que celle-ci fasse elle-même autorité. En effet, le pédagogue, parce que compétent, n'a

nul besoin de contraindre ses élèves. Il sait trouver la voie qui puisse conduire au succès de son intervention pédagogique même si son autorité institutionnelle est mise à mal.

3)-Responsabiliser l'élève

Enseigner dans une situation où l'élève se caractérise par une insoumission notoire, commande qu'on compose avec celui-ci, qu'on l'associe au processus de conquête du savoir. Dès lors que l'enseignant ne peut plus compter sur son influence personnelle ou sur celle de l'institution qui l'emploie, il ne lui reste plus qu'à s'allier avec l'élève pour réussir son éducation. Cela n'est possible que si celui-ci se sent valorisé, responsabilisé. Dans la pratique, cela revient à donner la parole à l'enfant pour qu'il s'exprime, le faire agir, le placer au cœur de l'action afin qu'il sente que les résultats dépendront de lui. Même s'il fait des erreurs, considérer celles-ci comme des étapes appelées à être dépassées. Cela suppose aussi que l'on fasse confiance à l'élève, que l'on se convainque qu'il est digne de notre confiance malgré les apparences. D'ailleurs, avons-nous le choix ? L'adage ne dit-il pas que si l'on n'a pas la force suffisante pour arrêter son voleur, mieux vaut l'aider à ramasser vos biens ? Ainsi, à défaut de pouvoir inverser la courbe de la chute de l'autorité de l'enseignant, il serait plus sage de profiter de la situation en collaborant avec l'élève pour infléchir à terme le cours des choses et le conduire à réaliser les objectifs éducationnels visés. Il s'agit en quelque sorte de suivre la vague pour lui imprimer de l'intérieur la direction souhaitée.

C'est cette responsabilisation de l'élève qui est du reste recherchée à travers des innovations pédagogiques comme la pédagogie de groupes, où des chefs de groupes sont responsabilisés et où chaque membre est responsable de la performance du groupe. C'est également le cas dans le cadre de la technique du tutorat où le tuteur répond des progrès réalisés par ses tuteurés.

4)-Démocratiser notre pédagogie : apprendre à apprendre

Dans un monde où, moins que jamais, l'école a le monopole du savoir, le rôle du maître a besoin d'être repensé. Il devrait passer d'un "livreur d'informations" à un guide, un éveilleur de goût d'apprendre. Compte tenu de l'absence de référence sûre (ce qui est une des causes de la perte d'autorité), et étant donné que le maître ne peut plus s'imposer qu'en convainquant, il appartient à celui-ci de mettre à la disposition de l'élève les moyens de conquête du savoir par lui-même. Le maître doit travailler à sa propre disparition. Dès lors que les élèves ne font plus spontanément et systématiquement confiance à l'enseignant, celui-ci ne peut chercher à les garder dans la dépendance intellectuelle. Il doit leur apprendre à voler de leurs propres ailes. Se faisant, il se met en retrait dans l'action pédagogique, place l'élève en première ligne ; par conséquent il est moins exposé, ce qui minimise les effets de la crise d'autorité.

5)- Organiser le travail

Ce vieux principe de Célestin Freinet se révèle plus que nécessaire de nos jours. Le maître ne pouvant plus enseigner comme on prêche dans une cathédrale, seul parlant devant un auditoire attentif, passif et docile, il n'a plus d'autre choix que d'organiser ses élèves pour qu'ils travaillent. Ainsi occupés les élèves ne poseront aucun problème de discipline ; ils œuvrent au contraire à la réalisation des projets éducatifs définis par le maître. En effet, quand le travail est bien organisé et les différents rôles bien clarifiés et assumés, le maître n'a plus besoin de peser de toute son autorité pour que les résultats attendus soient atteints ; cela arrive naturellement. Bien plus, de la rigueur dans le travail naîtra la considération pour le maître.

6)-Enseigner la liberté dans la liberté et par la liberté

Loin de nous l'idée de remettre au goût du jour la théorie du maître-camarade, encore moins de présenter les *Libres enfants de Summerhill* de Neil²⁰ comme un modèle à dupliquer. La liberté dont nous voulons parler, c'est celle que l'on retrouve chez Dewey et Freinet, celle dont la société démocratique a besoin. Il ne s'agit donc pas d'un laisser-aller, d'une absence de limite aux desideratas de l'enfant. Dès lors que l'enfant est appelé à vivre dans une société de liberté, il importe que dès son bas-âge, à l'école, il expérimente cette liberté, s'accoutume à son exercice afin de pouvoir, demain, en faire un bon usage. La liberté en elle-même n'est pas ennemie de l'autorité, c'est son "mésusage" qui l'est. D'où l'importance de concéder des espaces de liberté aux élèves pour qu'ils apprennent à s'en servir à bon escient. Il importe ainsi que dans le processus de l'enseignement/apprentissage, la liberté soit donnée à l'élève, qu'il ne soit pas comprimé ou forcé.

7)- Se former conséquemment et continuellement à son métier pour ne point être pris à défaut sur la compétence

Le monde de savoirs et de haute concurrence dans lequel nous vivons exige de tous les professionnels qu'ils fassent preuve d'une compétence irréprochable. De fait, la compétence est devenue le fondement le plus sûr de l'autorité. Ceux qui l'ont, forcent le respect, tandis qu'il n'y a pas la moindre considération pour ceux qui en sont dépourvus. Singulièrement dans le secteur de l'éducation, l'incompétence du maître est vite remarquée par les élèves et décrédibilise non seulement sa personne, mais également son enseignement. A contrario, le maître compétent, qui sait comment faire apprendre à ses élèves, a toutes les chances à la fois de réussir son action pédagogique et de susciter le respect des élèves à son égard.

²⁰ Voir revue littéraire

8)- Se cultiver pour “faire autorité”

En plus de la formation professionnelle qui s'intéresse surtout à la manière ou l'art de transmettre les connaissances, l'enseignant de notre ère doit posséder la parfaite maîtrise des contenus disciplinaires et une solide culture générale. En effet, quand bien même le savoir s'est de nos jours prodigieusement étoffé et diversifié, le maître ne peut, sous peine de s'exposer au ridicule, se présenter devant ses élèves sans dominer les sujets qu'il doit aborder avec eux. Quand un enseignant se montre à l'aise en matière de culture personnelle, quand il répond sans tituber aux diverses questions des élèves, alors, ceux-ci se trouvent impressionnés, fascinés et conquis ; ils auront de l'admiration pour lui et ne lui manqueront certainement pas de respect. Ainsi, comme l'autorité est en berne, et que “être l'autorité” se révèle problématique, la seule alternative qui reste au maître, c'est de “faire autorité”, et ce, par une culture personnelle bien assise et diversifiée.

9)- Innover et diversifier les techniques et procédés pédagogiques

Il est connu que la routine émousse l'intérêt et que l'innovation l'aiguise. Si cette maxime est valable en général, elle l'est encore plus en pédagogie où le maître routinier conduit les élèves à l'ennui, puis à l'inattention et enfin aux bavardages et autres jeux auxquels ils s'occuperont faute de vivre quelque chose de réellement captivant dans la classe. Quand on innove dans ses techniques et procédés, on a des chances non seulement de maintenir l'attention et la motivation des élèves, mais également d'intéresser de plus en plus d'élèves qui pourraient trouver leur compte dans une nouvelle technique. Il en va de même avec la diversification qui, en plus, a l'avantage de renforcer les acquis chez les élèves. L'intérêt particulier de l'innovation et de la diversification dans la situation d'autorité enseignante amoindrie est au moins à deux niveaux. D'abord, elles contribuent à renforcer le sentiment de compétence du maître chez l'enfant, toute chose qui renforce son autorité. Ensuite,

elles suffisent à préserver le climat de travail dans une discipline qui ne doit rien à l'autorité du maître.

10)- Une "fermeté bienveillante"

Conduire les hommes en général, les élèves en particulier, par ces temps qui courent, demande un savant dosage de fermeté et de compréhension. Pendant que les gouvernants réclament une discipline stricte à l'école, prélude à une cité dont les citoyens seront dociles, les jeunes et les enfants demandent que les enseignants les comprennent et se montrent tolérants à leur endroit. Pour la réussite de la mission éducatrice dont le maître se trouve investi, il ne peut ignorer l'une ou l'autre de ces exigences. D'où la nécessité de faire preuve d'une "fermeté bienveillante", cette autre voie entre la tyrannie du "père fouettard" et la permissivité de "l'enfant-roi". La fermeté a pour rôle de fixer et faire respecter les limites dans l'esprit et dans l'environnement de l'enfant. Ces limites sont nécessaires à la mise en place de sa personnalité, elles le rassurent paradoxalement, l'aident à se structurer et à s'élever. En même temps la bienveillance renforce les sentiments humains en l'enfant, l'aide à accepter et supporter les limites qui lui sont imposées. Il se convaincra que ce qui vient de cette personne (l'adulte, le maître) qui a prouvé son amour à son égard, ne peut qu'être bon et pour son bien, même si, a priori, cela lui semble désagréable. La bienveillance du maître se révèle ainsi un terreau fertile pour l'éclosion d'une autorité enseignante acceptée par l'enfant.

CONCLUSION

Au point où nous sommes parvenus, dans le secteur de l'éducation, la tendance est à la promotion d'une autorité éducative, cette troisième voie entre une autorité autoritariste anachronique et une permissivité inacceptable. Si nul ne nie que le

maître a perdu de son autorité, plus grand monde ne réclame le retour de cette autorité perdue, pas plus que n'est souhaitée la disparition de toute idée d'autorité à l'école. La pédagogie actuelle se veut une œuvre commune du maître et de l'élève, creuset d'une autorité bâtie à la fois sur la compétence, la négociation et la liberté. L'éducation de l'ère démocratique, si elle n'est pas possible dans la pagaille, ne saurait se réaliser non plus dans la contrainte car, comme le disait Freinet (1969), « On prépare à la démocratie par la démocratie à l'école. Un régime autoritaire à l'école ne saurait être formateur de citoyens démocrates »²¹.

Ainsi, le maître, doit cesser de jouer au maître, c'est-à-dire au tout-puissant, à l'incontestable et au "sait-tout". Il est appelé à collaborer avec les élèves, à s'ouvrir et à faire confiance à l'élève qu'il ne fait que guider sur le chemin de la conquête de son savoir. C'est le profil de cet enseignant non-autoritaire que dresse Robbes (2012) en ces termes :

« L'enseignant ne peut plus se définir exclusivement comme le détenteur d'un savoir. Il crée les conditions pédagogiques et didactiques permettant à l'élève de s'engager dans l'activité d'apprentissage et non plus soumis à un savoir qui ferait autorité, du fait exclusif que l'enseignant qui détient l'autorité statutaire l'énonce. L'autorité enseignante se fonde donc non pas sur le fait que l'enseignant « soit savant, mais (...) plutôt dans sa compétence à ce que l'élève s'approprie son savoir »²²

En définitive le challenge auquel doit faire face l'enseignant est des plus grands, mais tout espoir n'est pas vain pour en venir à bout. Il importe, pour ce faire que chacun des acteurs de la vie scolaire joue sa partition : que l'enseignant ait la plus haute opinion de sa fonction et l'exerce avec application, abnégation et

²¹ FREINET, C., (1969), *Pour l'école du peuple*, PARIS, Maspero, (Posthume).

²² ROBBES, B., (2012), *Autorisation et institution : des concepts pour penser l'autorité éducative et la transmission des savoirs*, in "Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Paris, France" Communication n° 26. P. 3

compétence ; que les autorités créent le climat et les conditions nécessaires à l'exercice d'une autorité éducative féconde : que les parents d'élèves s'acquittent convenablement de leur devoir d'éducation envers leurs enfants avant et pendant leur scolarité.

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

- Le Dictionnaire Universel Hachette/EDICEF 1988
- Le Petit Larousse Illustré 2010
- Le Petit Robert 2000
- L'Encyclopédie AZ, Edition Atlas 1982, vol. 12.

OURAGES GENERAUX

- ARDOINO, J., (2000) *Les avatars de l'éducation*. Paris : PUF. 270p.
- HAZAN, E. H., *Condensé des écrivains pédagogiques*, PARIS, NATHAN. 320p.

OUVRAGES SPECIFIQUES

- ARENDT, H., (1972), *Qu'est-ce que l'autorité ?* — in : *La crise de la culture* (p.121-185). Paris : Gallimard.
- BÉRANGER P. & Pain, J. (1998) « *L'autorité et l'école : fin de système* » — *Migrants Formation* 112 (p.134-161).
- BOURRICAUD, F., (1969), *esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon. 423p.
- JOLIBERT, B., (2003), *L'autorité et ce qu'elle n'est pas*, in LOMBARD, J., (2003), *L'école et l'autorité*, PARIS, L'Harmattan, 168p, (p139-154)

- MENDEL, G., (1971), *Pour décoloniser l'enfant, Sociopsychanalyse de l'autorité*. PARIS, UNESCO/Payot. 320p.
- RENAUT, A., (2004), *La fin de l'autorité*, Paris, Flammarion. 268p.

THESES ET MEMOIRES

- KABORE, M., (1996), *Enseignants africains en écoles françaises*. Thèse pour l'obtention du titre de Docteur (Spécialité : Sociologie). Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR Sciences économiques et sociales, 404p.
- ZOMBRE, P. P., (2008), *La crise de l'autorité et son incidence sur l'éducation dans les CEB de Tenkodogo I et II*, Mémoire de fin de formation à la fonction d'Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré, ENS/UK.108p.

REVUES ET ARTICLES

- BLAIS, M-C. (2009). *Autorité et pédagogie/reconstruire l'autorité pédagogique* in *L'enseignant/Supplément*. Dossier n° 124. Mars 2009
- Komi, S. M., (2008), *L'autorité en éducation : quelles doivent être les caractéristiques ?* In *ARC* n° 271 – mai 2008. P. 4-7.
- *Le Monde de l'éducation* n°328 de Septembre 2004
- MEIRIEU, P., (2005), *Quelle autorité pour quelle éducation ?* Rencontres internationales de Genève septembre 2005. 10p.
- ROBBES, B., (2012), *Autorisation et institution : des concepts pour penser l'autorité éducative et la transmission des savoirs*, in "Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Paris, France. Communication n° 26.

- SERRES, M., (2012), *La seule autorité possible est fondée sur la compétence* in Le Point du 21/09/2012

WEBOGRAPHIE

- BARTHELEMY, A., (2012), *L'autorité du pédagogue*, in [www.fondsriceur.fr/.../2juin2012/Autoritedu pedagogue](http://www.fondsriceur.fr/.../2juin2012/Autoritedu%20pedagogue)
- Meirieu, P. (2008). *Le maître, serviteur public*, www.meirieu.com/ARTICLES/maitre_serviteur_public.htm